Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203707-20251211-D2025_27-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 10
En exercice : 09 — Date de la convocation : 04 décembre 2025
Qui ont pris part à la délibération : 06 — Date d'affichage : 04 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mme CAULET Brigitte,
MM LIENNEL Yves, DALLIER Olivier, RODRIGUEZ Cédric, RANNOU Jérôme, LE TROADEC Stéphane
Absents : Mmes VERMEY Liliane « Vicky », GÉNISSEL Véronique
Absent excusé : M GUILLOUX Gérald
Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme CAULET Brigitte

D2025/27 : DETR EGLISE

M le Maire expose que l'église a subit 2 tranches de travaux. Cependant les cordistes ont repéré que les joints du clocher sont en très mauvais état. M le Maire a demandé un devis à procordS, ayant déjà réalisé des travaux sur les tranches précédentes.

M le Maire propose de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR afin de financer les travaux. La subvention peut atteindre les 30% du montant HT.

Le plan de financement prévisionnel pour la réfection des joints du clocher se présente comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant	%
Acquisition	-	État DETR -	4 734 €	30 %
Travaux	15 780 €	Conseil Régional	-	-
Maîtrise d'œuvre	-	Conseil Départemental	-	-
		Autofinancement	11 046€	70 %
Total H.T.	15 780 €	Total H.T.	15 780 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet et son contenu.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

AUTORISE M le Maire à réaliser une demande de subvention au titre de la DETR 2026.

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203707-20251211-D2025_27-DE

Délibération rendue
exécutoire par transmission
à la Préfecture le :
Le Maire :
Yves LIENNEL

MAIRIE DE TREMEVEN 22590 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Mme Brigitte CAULET

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Yves LIENNEL

MAIRIE DE TREMEVEN 22590 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Mme Brigitte CAULET